

DANS LE SECRET DES ÉCOUTES

LE 13 SEPTEMBRE 2012 PIERRE ALONSO ET ANDRÉA FRADIN

Une plateforme pour centraliser les écoutes, scruter le trafic Internet... Ce projet entouré de secret verra bientôt le jour. Non sans susciter des craintes sur les failles du système et l'utilisation de DPI. Les documents confidentiels-défense que nous publions lèvent le voile sur ce Big Brother à la française.



Le projet est secret. "Confidentiel-Défense" s'affiche sur les en-têtes des documents. Pourtant, il concerne des millions de cas chaque année. La Plateforme nationale d'interception judiciaire ("Pnij" de son petit nom) devrait voir le jour début 2013, sous l'égide du ministère de la Justice, après plus de six ans dans les cartons. Jusqu'ici, "la plateforme", a fait peu de vagues. **Quelques articles**, dont un hier dans **Le Canard Enchaîné**, mais rien de plus.

Son fonctionnement est décrit très précisément par l'appel d'offre, et en particulier dans le "Programme Fonctionnel Détaillé" du projet, daté de juin 2009 et classé confidentiel-défense, **que nous avons obtenu [PDF]**¹.

[Pnij-Owni](#)

Document removed due to copyright infringement

Sorry, we can't display this document.

L'objectif, comme le résume notre **infographie** au bas de cet article : concentrer en un même endroit, tenu (évidemment) secret, toutes les demandes de policiers, gendarmes et douaniers visant à surveiller ou consulter les communications téléphoniques ou électroniques d'un individu. Ainsi (évidemment) que les données résultant des écoutes, relevés de géolocalisation, suivi de navigation sur Internet – entre autres joyeusetés.

Aujourd'hui sous-traité au sein de plusieurs prestataires privés **plus ou moins fiables**, le traitement de ces réquisitions judiciaires sera centralisé dans un bâtiment du géant français de la défense Thales. *"Un tiers de confiance"* choisi le 11 octobre 2010 pour *"dématérialiser"* et *"simplifier"* la procédure actuelle, peut-on lire dans le *"Programme Fonctionnel Détaillé"*. Manière, arguent les défenseurs du projet, d'éviter une bonne fois pour toutes certaines dérives dans les écoutes judiciaires, qui profitent des failles du système actuel. Mais face à ce monstre aux grandes oreilles, d'autres observateurs s'inquiètent au contraire de l'institutionnalisation d'un Big Brother à la française, susceptible de scruter à grande échelle les communications sur le territoire. Au mépris de certaines libertés.

"La plateforme" en détails

Évidemment, à en croire les documents officiels, cette question ne se pose pas. Avec la PNIJ, toutes les demandes de réquisitions judiciaires devraient être parfaitement traçables. Cinq millions de demandes de relevés aux opérateurs chaque année, dont 32 000 écoutes. Massif.

Dès qu'un officier de police judiciaire obtiendra le go du magistrat en charge de l'enquête, l'ensemble de ses faits et gestes seront compilés au sein de cette unique base de données [voir l'infographie]. Du renseignement de la requête, où l'agent indique le type de *"prestations"* qu'il souhaite obtenir des opérateurs téléphoniques, à la transmission du procès verbal au juge chargé de l'enquête, en passant par le traitement des informations transmises par Orange, Free, SFR, Bouygues et compagnie. Pour chaque réquisition, la PNIJ fournit une sorte de grand formulaire à renseigner de son clavier, signé électroniquement par l'agent à l'origine de la requête.

Le tout dans un souci de simplicité : les officiers pourront ainsi piocher dans le *"catalogue"* des prestations rendues par les opérateurs de télécommunications en matière de surveillance. En fonction de leurs demandes, un pack d'opérations pourra leur être proposé. Détails des trafics de l'abonné (les fameuses factures détaillées ou "fadettes") ? Géolocalisation des appels ?



La PNIJ proposera à l'OPJ [“officier de police judiciaire”, NDLR] une liste de prestations [...] répondant à ses besoins, en lui indiquant les prestations qui doivent être cumulées pour obtenir le résultat qu'il souhaite et en mentionnant une indication sur le coût des prestations envisagées (p.18).



Mieux qu'un bouquet satellite. Une fois le forfait adéquat choisi par l'officier, et les informations transmises par l'opérateur de télécommunications, le traitement des informations se veut tout aussi simplifié. Et centralisé. Les documents de l'appel d'offre de la plateforme sont très clairs : tout doit être opéré au sein de la Pnij.



***Lecteur audio, lecteur de documents texte, antivirus, détection de cryptage... (p.22)
[...] visualisation du trafic des appels de la cible par tranche horaire, [...] fonctionnalités de type : ralentir le débit de la voix, arrêt automatique de la voix pendant la frappe sur le clavier,... (p.23)***



Pour une plateforme “intégrée, ouverte, fiable et économique” (p.12), capable de s'adapter “aux nouveaux modes et moyens de communication grand public” (p.13). Au-delà de la dématérialisation et de l'uniformisation de ces pratiques, c'est leur capacité à s'adapter aux évolutions technologiques qui est en jeu. Parmi elles, sont notamment visées (p.13) :



[la] téléphonie sur IP, [la] démocratisation programmée du chiffrement, [le] développement de solutions de mobilité et de services unifiés...



Afin d'atteindre cette cadence, les opérateurs de télécommunications sont priés de marcher au pas. La mise en place d'une automatisation du traitement des demandes judiciaires en lieu et place des équipes actuellement en charge de la tâche est vivement recommandée : “il s'agit également d'une exigence forte de l'État à leur encontre”, commente l'appel d'offre (p.19).

Orange, Free, SFR et consorts pourraient bien se montrer conciliants puisque l'installation de cette plateforme de surveillance unique aura pour eux des contreparties intéressantes, telle que la facturation automatisée. Allégée (voir cette photo) et *a priori* plus rapide. Car chaque intrusion dans l'intimité d'un suspect a un coût, que l'opérateur facture à l'Etat. Or l'ardoise est chargée : jusqu'à récemment, l'État devait encore 60 millions d'euros aux opérateurs. La moitié de la somme aurait été réglée, nous assure un responsable de la DIJ, Délégation aux Interceptions Judiciaires, en charge de la mise en place de la plateforme, qui nous a reçus.



En 2012, malgré les efforts de la Chancellerie, les OPJ privilégient le papier : 1 mois de réquisitions chez 1 telco yfrog.com/kloy7orj

— AlexandreArchambault (@AlexArchambault) Juillet 27, 2012



DPI comme en Libye ?

Surveillance nationale et centralisée, opérateurs plus étroitement liés : beaucoup pointent du doigt les risques d'instrumentalisation de cette plateforme, qui deviendrait bien plus qu'une base de surveillance validée et contrôlée par l'autorité judiciaire.

Certains n'hésitent pas à parler d'une technologie de DPI (*Deep Packet Inspection*, qui permet l'analyse du trafic Internet en profondeur) *made in France*. **Le Figaro** en 2011, comme l'article du *Canard* hier, avancent même que *"les logiciels qui permettront d'intercepter et de trier les communications Internet sont les mêmes que ceux qui ont été vendus, voilà quelques années, par la société Amesys à Kadhafi pour surveiller sa population."*

La PNIJ utiliserait du DPI ? *"Pas du tout !"* rétorquent sans détour les responsables du projet. Leurs explications elles, sont plus tortueuses :



Il n'y a pas du tout de DPI sur la PNIJ, il n'y a pas d'usage massif.



Pour rappel, la technologie du DPI est duale et peut être utilisée tant pour gérer le trafic d'un réseau que pour en scruter les caractéristiques. Si le ministère réfuse d'utiliser ce dispositif, elle ne précise néanmoins pas la technologie qu'elle utilise. Ou en creux :



C'est comme Eagle [le système développé par Amesys, NDLR] sans DPI !



Limpide... Quoiqu'il en soit, la DIJ, comme d'autres proches du dossier, concèdent en coeur :



Des technologies d'interceptions, il n'y en a pas des cents et des milles.



De quoi laisser planer le doute encore un bon moment sur la plateforme de surveillance.

Ecoutes-taxis

Sans compter que d'autres garanties manquent, en particulier sur les écoutes-taxis, cette pratique illégale qui consiste à récupérer des informations en glissant des demandes supplémentaires dans une réquisition. Comme un numéro de téléphone, qui n'a rien à voir avec l'affaire. Le fruit peut ensuite être revendu à des privés (ou autre) contre rémunération ou services en retour. Impuissant, le haut responsable de la DIJ nous confie :



La PNIJ n'améliorera pas ce système par rapport à la situation actuelle sur des réquisitions peu sensibles.



Et d'apporter illico deux précisions : un contrôle *a posteriori* de l'activité des agents est possible – leur navigation sur la PNIJ est enregistrée pendant trois ans ; cette pratique des écoutes-taxis ne concerne pas les écoutes *stricto sensu*, et elle est minoritaire. Sans en dire plus que le strict minimum, le responsable de la DIJ rappelle que les écoutes frauduleuses empruntent surtout un autre circuit. De fausses demandes sont directement adressées aux opérateurs, avec falsification de documents, “trouvés sur Internet” comme l'a raconté raconté **Le Point** . De ce point de vue, la PNIJ certifie en automatisant la demande des agents aux opérateurs.

Reste donc à compter sur la droiture des forces de police ou sur leur crainte de se faire prendre, *a posteriori*. Car rien n'est prévu pour vérifier la validité de chaque réquisition de façon systématique. “Pour les réquisitions peu sensibles”, les magistrats ne sont pas toujours associés à l'enquête. Et quand ils le sont, aucune notification ne leur parvient automatiquement lorsqu'une réquisition est envoyée en leur nom. Difficile donc de déceler les fraudeurs dans les centaines de milliers de réquisitions annuelles.

Des garde-fous sont tout de même prévus pour écarter les curieux. Les agents n'auront accès qu'aux enquêtes sur lesquelles ils travaillent, et les techniciens qu'à des données chiffrées. Manière de cloisonner une plateforme qui reste centralisée. Toutes les réquisitions et interceptions sont concentrées en un lieu, entre les mains de Thalès² – dupliqué pour des raisons de sécurité. “Un bunker sécurisé en béton armé” , se félicite la DIJ qui assure avoir fait de la sécurité une priorité. L'appel d'offre écrivait noir sur blanc :



MODE D'EMPLOI DU BIG BROTHER LIBYEN

La société française Amesys, qui a vendu des technologies de surveillance à la Libye de Kadhafi, essaie de minimiser les ...



La préservation du secret de l'enquête et de l'instruction : c'est un des enjeux majeurs de la PNIJ.



La Direction centrale du renseignement intérieur, le FBI français, a certifié les locaux de la PNIJ, estampillés Confidentiel-Défense, comme l'ensemble du projet depuis son lancement.

Secret

L'appel d'offre du ministère de la Justice a obéi à des règles strictes en la matière : seules certaines sociétés ont été autorisées à y répondre par la place Vendôme. Les prestataires du système actuel n'ont pas fait partie des quatre élus du ministère (le victorieux Thalès, mais aussi Atos Origin, Cap Gemini et CS).

Deux de ces sociétés, évincées du projet, ont contesté devant le tribunal administratif cet ostracisme. Elektron et Foretec ont été déboutés. Au nombre de ses arguments, le juge rappelle cette justification du garde des Sceaux :



L'architecture globale du système à mettre en place comportait des similitudes avec celle du système des interceptions de sécurité.

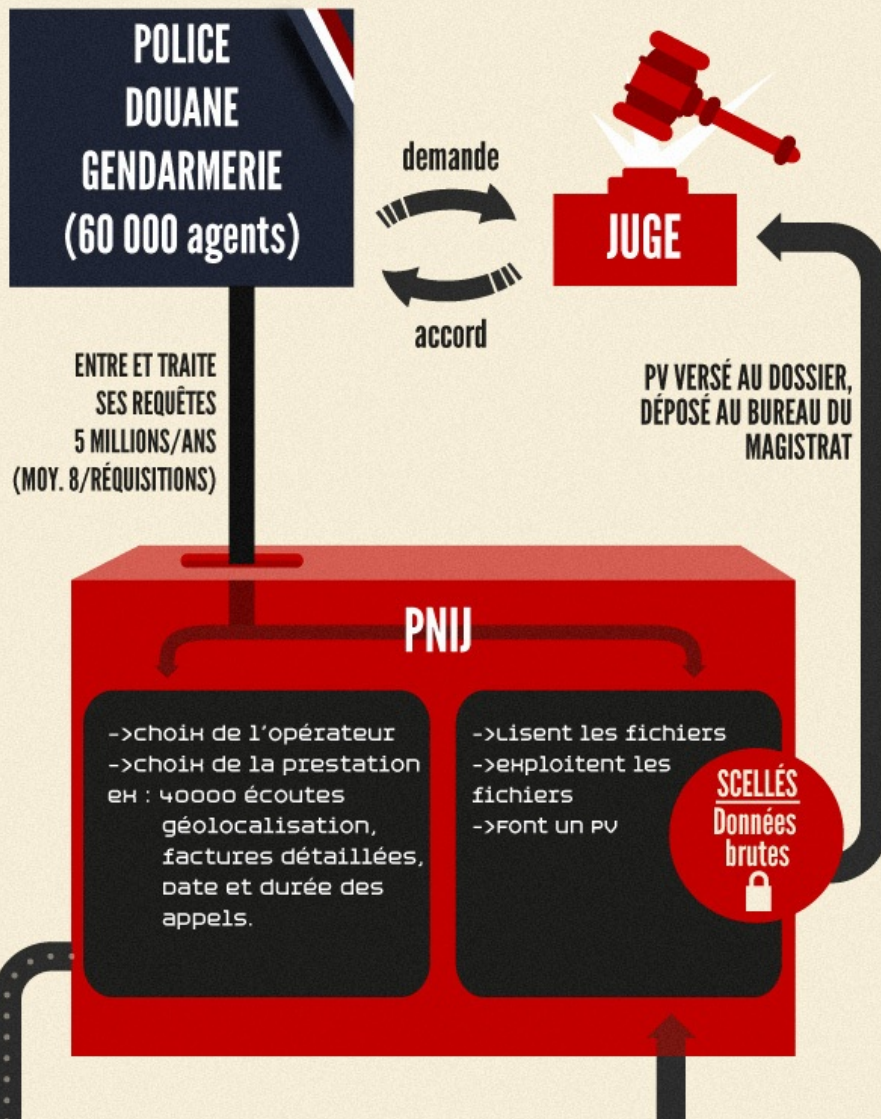


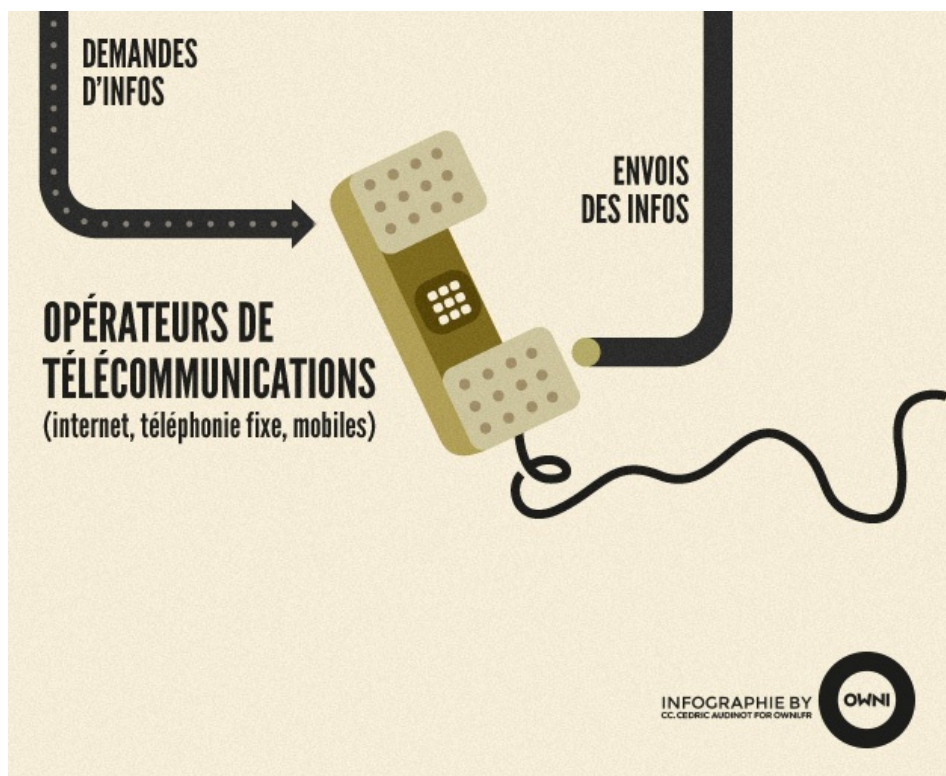
Ces "interceptions de sécurité" relèvent d'une autre procédure, sous l'autorité du Premier ministre. Elles utilisent des technologies sensibles pour récupérer des informations secrètes. A elles seules, elles nécessitent le classement confidentiel-défense. Et comme la plateforme de surveillance emploie une technologie similaire, elle est elle-même classée : il faut éviter à tout prix que soient divulgués les secrets de fabrication d'un tel outil de surveillance.

LA PLATEFORME ÉCOUTE

PLATEFORME NATIONALE DES INTERCEPTIONS JUDICIAIRES

PNIJ





Mise à jour le 26 septembre à 15h30 : Scribd, le service qui hébergeait le document confidentiel-défense publié ci-dessus, l'a supprimé sans préavis pour "infraction au copyright". Le document est disponible en PDF **en suivant ce lien**. Vous pouvez lire notre communiqué à ce sujet **à cette adresse**.

Retrouvez notre ebook **Au Pays de Candy**, de Jean-Marc Manach sur la surveillance massive de la Libye par une société française.

Infographie réalisée par Cédric Audinot (-)

Image de Une **MarkGregory007 CC by-nc-sa**

1. Mise à jour le 26 septembre à 15h30 : Scribd, le service qui hébergeait le document confidentiel-défense publié ci-dessus, l'a supprimé sans préavis pour "infraction au copyright". Le document est disponible en PDF **en suivant ce lien**. Vous pouvez lire notre communiqué à ce sujet **à cette adresse**. [+]

2. Contacté par Owni Thalès n'a pas souhaité répondre à nos questions [+]

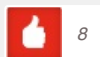
PIERRE DE TAILLE

le 14 septembre 2012 - 7:12 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



En français, plateforme s'écrit plate-forme (au pluriel : plates-formes). Ce n'est pas parce que les officiels massacrent officiellement le français à longueur d'année qu'il faut faire la même chose.

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

JIJOU

le 14 septembre 2012 - 20:13 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



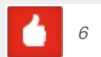
"En orthographe nouvelle, plateforme (pluriel : plateformes)."

source: <http://fr.wikipedia.org/wiki/Plate-forme>

<http://www.renouvo.org/regles.php>

Les deux orthographes sont correctes.

VOUS AIMEZ



VOUS N'AIMEZ PAS



LUI RÉPONDRE

SKAA

le 14 septembre 2012 - 22:22 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Non, non, les deux orthographes ne sont pas correctes.
C'est bien plateforme et non pas plate-forme.
La réforme orthographique de 1990 est parue au journal officiel depuis maintenant 22 ans, il serait temps de commencer à l'appliquer...

http://fr.wiktionary.org/wiki/Annexe:Rectifications_orthographiques_du_fran%C3%A7ais_en_1990

VOUS AIMEZ



5

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JEB

le 15 septembre 2012 - 12:05 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



« Aucune des deux graphies [ni l'ancienne ni la nouvelle] ne peut être tenue pour fautive. »

Déclaration précédant les listes du Dictionnaire de l'Académie française (9e édition en cours de publication) dans les fascicules du Journal officiel de la République française depuis le 22 mai 1993

Stop les grammar nazis maintenant...

VOUS AIMEZ



6

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

SKAA

le 17 septembre 2012 - 22:30 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Le point Godwin est vite arrivé :)

VOUS AIMEZ



3

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

DOMC

le 14 septembre 2012 - 10:34 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Ce qui m'étonne c'est que vue le nombre d'employés participants à un tel projet, vous n'arriviez pas, en tant que journaliste, à nous sortir un peu plus d'informations. Vous ne devez vraiment pas vous déplacer sur le chantier. Y'en a bien un pour vous sortir des photos...non? C'est interdit? Ah ben dites donc... Si c'est interdit faut pas le faire. Là c'est juste un xième de putain d'article qui ne nous apprend rien du tout.

VOUS AIMEZ



6

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

PIERRE ALONSO

le 14 septembre 2012 - 11:04 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bonjour DomC,

Si vous avez l'adresse précise du chantier, dites-le nous et promis, on ira faire un tour.

Bien cordialement,

PA

VOUS AIMEZ



4

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

DOMC

le 14 septembre 2012 - 11:15 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



“Deux de ces sociétés, évincées du projet, ont contesté devant le tribunal administratif cet ostracisme. Elektron et Foretec ont été déboutés.”

C'est qui le journaliste ? :)

VOUS AIMEZ



3

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ASSELIN

le 15 septembre 2012 - 0:23 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Il y a chaque année 9 millions de m2 de bâtiments industriels et stockage et 7 millions de m2 de batiments publiques (bbf). Même en resserrant l'étaux, et sans vouloir donner des excuses, il est "possible" que les journalistes d'Owni n'ai pas encore trouver le fameux bâtiment.

De nombreux bâtiments militaire très sensibles ont été construits en tout confidentialité sur le sol français (il n'y a encore pas si longtemps, des missiles stratégiques étaient stockés sur le territoire). On peut imaginer que l'armée et l'état ont des procédures de mise en oeuvre adaptées à cette contrainte particulière et rare, procédures résistant à la curiosité des services de renseignement étrangers ou bien de la redaction d'Owni! Il n'est d'ailleurs pas dit que les ouvriers du chantier connaissent eux-même la destination du chantier, sauf si il leur a été remis des t-shirts "ici, le futur QG de Big Brother!" bien sûre...

VOUS AIMEZ



4

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

SEBSAUVAGE

le 14 septembre 2012 - 14:01 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Votre PDF n'est plus en ligne ?

*Et pitié, arrêtez avec cette horreur de Scribd, mettez-nous juste une capture d'écran avec un lien vers un *vrai* PDF.*

VOUS AIMEZ



19

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

KAMUI57

le 15 septembre 2012 - 9:01 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



tiens <http://www.sendspace.com/file/mii8qn>

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

SAKI

le 29 septembre 2012 - 1:30 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Un reupload svp, le lien est mort.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

ASSELIN

le 15 septembre 2012 - 0:02 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Il est salubre de simplifier les procédures de police et d'en réduire les coût. Il est légitime de protéger des technologies sensibles, par le secret-défense éventuellement. Mais c'est la rencontre des deux qui est surprenante. Et on comprends mal que l'opacité recouvre une amélioration somme toute compréhensible, sauf si l'objectif annoncé n'est pas sincère.

L'article parle d'écoute-taxis, peut être pourrait on aussi inventer les "comandes publiques taxis", ou comment glisser un système de surveillance un peu crade dans le carton propre d'une ennuyeuse plateforme de services judiciaires...

VOUS AIMEZ



2

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

3 pings

Dans le SECRET des écoutes | concerturbain le 15 septembre 2012 - 10:19

[...] on owni.fr Évaluez ceci :Share this:TwitterFacebookEmailPrintJ'aime ceci:J'aimeSoyez le premier à aimer [...]

Quand des méchants ne le sont pas tant que ça | Pour ton info | P.T.I. le 17 septembre 2012 - 21:43

[...] Pour les détails, vous pouvez consulter l'article d'Owni ici (<http://owni.fr/2012/09/13/secret-ecoutes-pnij-thales/>). [...]

Copyright Madness du 24 au 30 septembre : This is madness ! No, this is COPYRIGHT !! Blog en bib le 1 octobre 2012 - 11:13

[...] by email Dans le secret des écoutes » OWNI, News, Augmented Sun, Sep 30 2012 [...]